



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 FEVRIER 2022

**Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 03 février 2022 à 19h30, sous la présidence du Maire, Francis LAAS, pour prendre les décisions suivantes :**

### **1/Aménagement de la voirie rue de Mai : attribution du Lot 1 : voirie**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de la société GCM pour le Lot 1 : voirie pour un montant de 71 622.50 € HT  
Fournisseur : G.C.M 67330 Bouxwiller

### **2/Aménagement de la voirie rue de Mai : attribution du Lot 2 : réseaux secs.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir l'offre de la société SOGECA pour le Lot 2 : réseaux secs pour un montant de 22 493.00 € HT  
Fournisseur : SOGECA 67800 Herrlisheim

### **3/Projet de création d'un réfectoire et d'un bureau pour les ateliers municipaux.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve l'offre d'un montant approximatif de 37 500.00 € HT de la société BJ RENOV pour la fourniture d'un bâtiment modulaire.  
Fournisseur : BJ RENOV 67240 Oberhoffen  
Approuve l'offre de 8 155.80 € TTC de la société Lienhard Fils pour les travaux de terrassement et la création d'une dalle béton  
Fournisseur : Lienhard Fils 67840 Kilstett.

### **4/Personnel communal : rapport sur la protection sociale complémentaire.**

**Rapport à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat sur la Protection sociale complémentaire des agents de la collectivité (article 4, III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale).**

La Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique concerne :

- Les garanties santé (couverture des dépenses liées aux frais de santé)
- Les garanties prévoyance (couverture du demi-traitement en cas d'incapacité de travail, indemnisation en cas d'invalidité et indemnisation en cas de décès).

Après en avoir débattu, le conseil municipal prend acte de l'ensemble des informations relatives à la Protection sociale complémentaire du personnel de la collectivité et considère que la mise en place de la Protection sociale complémentaire constitue un enjeu majeur pour le personnel que la collectivité entend poursuivre pour favoriser et encourager la protection sociale de son personnel

## **5/Motion droit local : jours fériés Alsace-Moselle et temps de travail annuel des agents**

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

Nous, conseil municipal de KILSTETT demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

VOTE : à l'unanimité,

## **6/Ecole de musique : Modification de la durée hebdomadaire de services d'un poste d'assistant d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> classe non titulaire à temps non complet de plus de 10%**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'un enseignant de l'école de musique à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 comme suit

	Durée hebdomadaire des postes d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe (actuellement)	Durée hebdomadaire de service A compter du 1 <sup>er</sup> février 2022
<b>Guitare</b>	<b>5/20<sup>ème</sup></b>	<b>4/20<sup>ème</sup></b>

## **7/Autorisation de déposer une autorisation d'urbanisme pour la création d'une serre sur un terrain communal**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE M le Maire à déposer et signer une autorisation d'urbanisme (une déclaration préalable) pour l'implantation d'une serre sur un terrain communal.

## **8/Subvention à l'Association des Permapotes (APK) : création d'un tunnel (serre)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de verser à l'A.P.K 40 % du coût d'acquisition d'une serre dont le coût est approximativement de 760.43 € TTC.

## **9/Arrêté tir de nuit de l'espèce sanglier : Recours Alsace Nature c/ Commune de Kilstett : autorisation d'Ester en justice**

L'Association Alsace Nature ayant pour avocat Maître François ZIND a déposé au Tribunal Administratif de Strasbourg le 12/11/2021 une requête concernant l'arrêté n°23/2021 de la commune de KILSTETT portant réglementation de la circulation des piétons, vélos et véhicules dans le Ried de Kilstett pendant la période de tirs de nuit de l'espèce sanglier.(dossier n° 2107795-4).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur Le Maire à ester en justice devant le Tribunal Administratif de Strasbourg et toutes autres instances en cas de recours concernant le dossier n° 2107795-4

## **10/Télétransmission des actes et documents budgétaires – avenant à la convention avec la Préfecture du Bas-Rhin**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant permettant à la Commune de Kilstett la télétransmission des documents budgétaires.

## **11/Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la fusion des consistoires de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

## **12/Planning des élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022**

Les élections présidentielles auront lieu les dimanche 10 et 24 avril 2022. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 19h.

### **13/Desserte de la Gare SNCF de Kilstett : courrier au Président de la Région Grand Est**

Le Conseil municipal est informé qu'un courrier a été adressé au Président de la Région Grand Est organisatrice des transports ferroviaires afin d'ajouter la gare de Kilstett comme arrêt supplémentaire pour tous les trains qui passent devant la gare mais qui ne s'y' arrêtent pas.

M le Maire lit un courrier de Mme le Maire de La Wantzenau. Elle a réuni tous les maires et élus de la ligne SNCF Lauterbourg -Strasbourg pour demander la mise en place d'un cadencement des trains et de vrais travaux de rénovation de la ligne.

### **14/ Droit de préemption urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière.

**Francis LAAS**

**Maire**